

41 - Acquisition de terrain à la Fondation de la Salle, chemin du Souvenir Français - Lancement des travaux de construction d'un caveau

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Fondation de la Salle domiciliée 55, rue Henri-Chevalier à Lyon est propriétaire d'un ensemble immobilier occupé par la Communauté des Frères des Ecoles Chrétiennes sis chemin du Souvenir Français, cadastré section BM n° 7-97 d'une surface globale de 56 086 m².

Ce site comprend divers bâtiments servant notamment de logement à la communauté religieuse, un vaste parc de plus de 3 hectares ainsi qu'un cimetière réservé aux frères.

Les bâtiments ne répondant plus aux normes d'habitation et n'étant plus adaptés à des occupants avançant en âge, la Fondation de la Salle a décidé de vendre le site mis à part une emprise foncière lui permettant de construire un bâtiment destiné à accueillir la communauté religieuse ainsi qu'un EHPAD de 80 à 90 lits.

La Fondation de la Salle souhaite céder la partie constructible du site (environ 23 000 m²) à un opérateur immobilier. La commune a fait part de son intérêt pour le reste du foncier cessible d'une surface d'environ 28 000 m² classée en zone naturelle au PLU (zone N) et pour partie en Espace Boisé Classé.

Il s'agit d'un vaste espace naturel, aménagé en parc, clos de murs, caractérisé par la présence d'arbres de qualité et offrant une vue intéressante sur la ville. Son ouverture au public ne nécessiterait pas de gros investissements.

Cette acquisition par la Ville implique un transfert du cimetière des Frères dans le cimetière Saint-Claude. La Ville réservera à cet effet un emplacement dans le cimetière Saint-Claude, réalisera un caveau et opérera le transfert. Ce caveau permettra d'intégrer le transfert et les nouvelles inhumations. L'Association de la Salle remboursera en intégralité le coût du projet selon des modalités fixées dans le cadre d'une convention à intervenir.

Conformément à l'article L 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courrier du 22 mai 2012 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du foncier à acquérir. Cette estimation en date du 23 mai 2012 a été établie à 190 000 €.

Les modalités de la transaction proposées sont les suivantes :

- acquisition par la commune à la Fondation de la Salle, ou toute personne morale ou physique qui s'y substitue, de l'ensemble du foncier classé en zone N du PLU, sis chemin du Souvenir Français, cadastré section BM n° 7 et BM n° 97p d'une surface d'environ 33 300 m² au prix de 190 000 €,

- frais d'actes et de géomètre à intervenir à la charge de la commune.

Un procès-verbal de délimitation parcellaire précisera la surface exacte à acquérir.

Conformément à l'article L 1042-1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Les crédits sont à imputer au chapitre 21.824.2111.00501.30100, pour l'acquisition foncière et au 23.026.2312.0096040.30300 pour les travaux.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur le principe de cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention et l'acte à intervenir,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à engager les travaux de construction d'un caveau dans le cimetière Saint-Claude.

«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2012.